



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 37

Mercredi 9 octobre 2024

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

de part et d'autre de la porte d'entrée en façade Nord et remplacement par un mur en maçonnerie

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 2 octobre 2024

Municipalité de Court, administration municipale

### Ferraille (objets métalliques)

La ferraille pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 18 octobre 2024 de 9 à 20 heures et le samedi 19 octobre 2024 de 9 à 16 heures.

Court, le 9 octobre 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

### Un CAD à Court, c'est pour bientôt!

Le projet de chauffage à distance au bois (CAD) de Court est entré dans sa dernière phase de planification. La demande de permis de construire sera déposée cette fin d'année à la Préfecture et les premiers bâtiments devraient être raccordés à la fin de l'année 2026.

C'est tout dernièrement que la société Energies Court SA a présenté son projet de chauffage à distance au bois à ses actionnaires, que sont la Municipalité et la Bourgeoisie de Court. Le feu vert a été donné pour entrer dans la phase de concrétisation d'une centrale de chauffe de 1'900 kW implantée à Chaluet et d'un réseau de distribution de chaleur par étapes. Le coût total du projet est estimé à env. 7 mio de francs, à déduire les subventions cantonales.

Une septantaine de propriétaires, qui ont déjà fait part de leur intérêt, recevront prochainement une proposition de contrat de fourniture de chaleur. Bien entendu que tous les intéressés sont invités à s'annoncer.

Après avoir examiné plusieurs études préliminaires et reçu plusieurs offres, Energies Court SA a mandaté l'entreprise Allotherm AG de Gwatt pour la planification et la direction des travaux. Ce spécialiste du chauffage au bois est déjà actif dans la concrétisation et le suivi de plusieurs CAD, notamment dans la région du Grand Chasseral.

Une collaboratrice administrative à temps partiel a été engagée pour épauler le conseil d'administration d'Energies Court SA. M<sup>me</sup> Jenny Léchet se tient à disposition de la population par mail [admin@energiescourt.ch](mailto:admin@energiescourt.ch) ou par téléphone au 077 808 33 03.

Pour tout renseignement complémentaire: Patrick Gsteiger, membre du CA d'Energies Court SA (079 414 18 39)

Court, le 9 octobre 2024

Energies Court SA



### Crémises

#### Fermeture du secrétariat communal

Pour information, le secrétariat communal sera fermé du 7 au 20 octobre 2024.

Réouverture le mardi 22 octobre 2024 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

- 076 319 03 71
- 077 450 83 27

Crémises, le 2 octobre 2024

Le Secrétariat



### Grandval

#### Avis de construction

Requérant: M. Francis Freudiger, Grand-Rue 45a, 2745 Grandval.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 883 et 106, au lieu-dit: «Grand-Rue 59», commune de Grandval.

Projet: pose d'enrobé bitumineux et mise en place d'un couvert à véhicules.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Dérogations: art. 80 LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 octobre 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier: Monsieur Ludovic Ruch, Champs Colnats 28, 2745 Grandval

Auteur du projet: KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N<sup>o</sup> 1061, Grand-Rue 41, 2745 Grandval

Projet: Aménagement des combles avec la création de deux chambres, installation de velux et démolition de la cheminée sur la façade sud.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés

Zone: Zone mixte centre, Périmètre ISOS

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront



### Corcelles

#### Avis de construction

Maître d'ouvrage: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Propriétaire foncier: Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement: parcelle N<sup>o</sup> 3 à Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Projet: Aménagement d'une place en groise de 72m<sup>2</sup> à l'ouest

Zone d'affectation: M2pc

Recensement arch.: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 2 novembre 2024**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 26 septembre 2024

Le secrétariat communal



### Court

#### Avis de construction

Requérant: Christian Frei, Sur-le-Benevis 1, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle N<sup>o</sup> 1455, au lieu-dit «Rue des Gorges 26», 2738 Court

Projet: pose d'une nouvelle réclame non lumineuse en façade Nord (parallèle à la route cantonale), réfection de la peinture des façades (nouvelles couleurs: blanc cassé et gris), suppression des briques en verre

reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 2 octobre 2024

Le Conseil municipal

## Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : Monsieur Stéphane Oester, Vieil Essert 51, 2745 Grandval.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1277, Vieil Essert 51, 51a et 51g.

Projet : Rénovation de la grange (51) et extension de la ferme et de la fosse (51g). Pose de panneaux photovoltaïques sur la grange. Changement d'affectation du bâtiment 51a en local de vente directe.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : agricole

Art. 24 LAT (conforme)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 9 octobre 2024

Le Conseil municipal

## Modification ordonnance fonds pour efficacité énergétique

Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté une modification de l'ordonnance sur le fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables.

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

### Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 9 octobre 2024

Le Conseil municipal

## Ordonnance sur la taxe de séjour

Lors de sa séance du 30 septembre 2024, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance sur la taxe de séjour.

Cette ordonnance entre en vigueur immédiatement, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

### Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 9 octobre 2024

Le Conseil municipal



## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### Mise à l'enquête publique

Pour :

L-0105383.10

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pontenet Haut et Piscine

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine
- Démontage de la ligne aérienne existante

L-0236645.1

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pontenet Haut et Benevis

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine
- Démontage de la ligne aérienne existante

Dérogation pour des interventions sur la végétation des rives

Dérogation pour des interventions dans les haies et les bosquets

Dérogation pour des interventions sur les populations de plantes protégées Dérogations pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés

Les demandes d'approbation des plans susmentionnés ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 10 octobre 2024 jusqu'au 8 novembre 2024 dans la

- Commune de Valbrise, Rue Aimé Charpilloz 2, 2735 Bévilard
- Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse

ou peuvent être consultées par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://esti-consultation.ch/pub/4407/29606e3c>



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- les oppositions à l'expropriation;
- les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;

- les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx);
- les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets

Route de la Pâla 100, 1630 Bulle



## Moutier

### Avis de construction

Requérante : Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : SEO Sàrl, Rue de L'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1328, au lieu-dit : « Beau-site 1 », commune de Moutier.

Projet : démolition d'un site industriel et construction d'un immeuble résidentiel de 8 logements avec parking souterrain, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et aménagement d'une place de jeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA3.

Dérogations : art. 80 LR, art. 26 et 32 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 octobre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

Requérant : Ramirez Javier Francisco, Rue de Chalière 13, 2740 Moutier

Auteur du projet : ECE SA, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2877, Rue de Chalière 13

Projet : Remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur air/eau

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 octobre 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Verrillo Chloé et Alessandro, Rue Neuve 3, 2740 Moutier

Auteur du projet : Boegli Jardins, 2762 Roches

Emplacement : Parcelle N° 3363, Plein-Soleil 22

Projet : Déplacement de la piscine projetée vers l'Ouest, pose d'une pompe à chaleur air/eau pour chauffage de la piscine et rehaussement des murs de soutènement

Zone : PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 2 octobre 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Foire prévôtoise

### Infos pratiques du Service de Police administrative

#### Circulation, restrictions

Le vendredi 11 octobre 2024, les rues suivantes seront fermées de 5h à 19h à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)
- Rue de la Prévôté (depuis la Vaudoise)
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise

#### Parcages / Interdictions de stationner

Afin de garantir une sécurité optimale, des restrictions au stationnement devront être mises en place. Pour permettre une fluidité du trafic, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée. **Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.**

Le Service de Police administrative souhaite d'ores et déjà à toutes et à tous une agréable foire d'automne et remercie chacun de faire preuve de compréhension, de discipline et de fairplay.

Moutier, octobre 2024

Police administrative



### Petit-Val

### Fermeture de la route de la Combe à Sornetan

A l'occasion du Tir des Moines organisé par la Société de tir Petit-Val, nous vous informons que la route reliant le village de Sornetan à la Combe sera fermée à la circulation :

- samedi 19 octobre 2024 de 8h à 12h et de 13h à 17h30
- dimanche 20 octobre 2024 de 8h à 12h et de 13h à 17h30
- dimanche 27 octobre 2024 de 8h à 12h et de 13h à 17h30

Souboz, le 9 octobre 2024

Conseil communal

### Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 juin 2024 a été déposé publiquement durant 30 jours à partir du 12 août 2024.

Une opposition a été formulée durant le délai légal.

Le Conseil communal a approuvé le procès-verbal avec deux corrections lors de sa séance du 30 septembre 2024.

L'approbation du procès-verbal par le Conseil communal est susceptible de recours à la Préfecture du Jura bernois, dans les 30 jours à compter de la présente publication.

Souboz, le 9 octobre 2024

Conseil communal



### Reconvilier

04.0302.0179 – eBau 2024-14470

### Avis de construction

Requérant(s) : Ochsenbein, Mélissa et Camille, Rue de la Colline 42, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Atelier Muller Architecte Sàrl, Les Forges 5, 2732 Loveresse

Emplacement : Parcelle N° 1160, Rue de la Colline 42, 2732 Reconvilier

Projet : Transformation d'une maison familiale et agrandissement au sud-est de la parcelle. Remplacement du chauffage mazout par une PAC et installation de panneaux photovoltaïques.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : art. 89 al.3 OC et art. 6 OPAIR

Publication : dès le 2 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 30 septembre 2024

Administration des constructions

04.0302.0180 – eBau 2024-15891

### Avis de construction

Requérant(s) : Gagnebin Gérard, Chemin des Dolaises 5, 2720 Tramelan

Auteur du projet : Bangerter Jean- Marc, Chemin de Courtelary, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 167, Rue Dr Tièche 43, 2732 Reconvilier

Projet : Construction d'un nouveau garage entre les groupes 43, 45. Utilisation des éléments déjà construits.

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : Zone d'activités économiques AII

Publication : dès le 2 octobre 2024, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 2 novembre 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : [www.reconvilier.ch/depots-publics](http://www.reconvilier.ch/depots-publics).

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 30 septembre 2024

Administration des constructions

### Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale extraordinaire du 16 septembre 2024

En vertu de l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 septembre 2024 est déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours à compter de la présente publication, soit jusqu'au 8 novembre 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil municipal.

Reconvilier, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Conseil municipal



### Roches

### Procès-verbal assemblée communale du 20 juin 2024

Conformément à l'art.67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2024 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 30 septembre 2024.

Roches, le 3 octobre 2024

Conseil communal

### Sapeurs-pompiers du Cornet

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Commune de Roches intègre le Corps des sapeurs-pompiers du Cornet.

Cette année, toutes les citoyennes et tous les citoyens intéressés (âgés entre 20 et 50 ans) peuvent se présenter au recrutement :

le **lundi 28 octobre 2024**

à **19h30 à la halle de gymnastique à Crémines.**

Roches, le 3 octobre 2024

Secrétariat communal



### Saicourt

### Avis de construction

Requérants : Jean-Marc et Marjorie Friedli, Route de la Chapelle 5, 2712 Le Fuet

Rue : Les Féverges 8b, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 917

Projet de construction : Agrandissement de la maison familiale avec création de 2 unités locatives.

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : P.Q. Les Féverges

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérante : Vitrina Skenderi, Rue de Champ-Fleuri 22, 2720 Tramelan

Rue : Route de Bellelay 26, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 847

**Projet de construction :** Pose d'une isolation périphérique sur les 4 façades, pose de stores en remplacement des volets existants et remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur.

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Zone :** Mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 2 octobre 2024

Secrétariat municipal

## Informations communales

### Ordonnance d'organisation

Lors de sa séance du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a modifié l'annexe II de l'ordonnance d'organisation. Cette modification entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 9 octobre 2024

Conseil municipal



## Saules

### Avis de construction

**Requérant et propriétaire :** Curty Nicolas, Rue des Perruches 4, 2735 Malleray

**Auteur du projet :** KWSA SA – Architectes associés, Rue Ch. Schäublin 3, 2735 Malleray

**Emplacement :** Parcelle N° 350, Montagne de Saules 43, 2732 Saules

**Projet :** Changement des fenêtres existantes, ouverture de 2 nouvelles fenêtres, suppression d'un velux.

**Dimensions et genre de construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Hors zone

**Dérogation :** Art. 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 novembre 2024 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 9 octobre 2024

Secrétariat communal

### Avis de construction

**Requérants :** Liechti Fanny et Cédric, La Citadelle 22, 2732 Saules

**Auteur du projet :** Geiser Jacques, Rue des Trois-Cantons 42, 2333 La Ferrière

**Emplacement :** Parcelle N° 164, Les Côtattes 72, 2732 Saules

**Projet :** Remplacement des fenêtres bois par des fenêtres en PVC triple vitrage imitation bois. Ouverture d'une fenêtre en façade Sud en porte-fenêtre et suppression des volets de la nouvelle ouverture. Remplacement de la porte d'entrée Sud en bois par une porte en PVC imitation bois. Pose

d'une PAC air/eau pour remplacer le chauffage à mazout et élimination de la citerne à mazout. Création d'une salle-de-bains au 2<sup>e</sup> étage.

**Dimensions et genre de construction :** Selon plans et dossier déposés

**Zone :** Habitation

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai auprès de l'Administration communale, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 2 octobre 2024

Secrétariat communal

### Administration communale - vacances d'automne

Le secrétariat communal sera fermé du 14 au 18 octobre 2024.

Une permanence sera organisée au secrétariat communal le mercredi 16 octobre 2024 de 16 h à 17 h ainsi que le vendredi 18 octobre 2024 de 10 h à 11 h afin de permettre

- le dépôt des listes des candidats à l'élection communale du 24 novembre 2024
- la consultation des dossiers en dépôt public.

Saules, le 9 octobre 2024

Administration communale



## Seehof

### Gemeinde Seehof

#### Waldstrassenplan Nr. 48023 «Seehof»

Gemäss Art. 32 der kantonalen Waldverordnung vom 29. Oktober 1997 legt die Waldabteilung Berner Jura den Waldstrassenplan «Seehof» bei den Verwaltungen der betroffenen Gemeinden in die öffentliche Auflage.

Der Waldstrassenplan legt fest, welche Abschnitte als Waldstrassen und Waldwege im Sinne des Waldgesetzes zu betrachten sind und regelt die Fahrverbote.

Die Dokumente werden bei den Verwaltungen der Gemeinde Seehof und der Waldabteilung Berner Jura in Tavannes für eine Dauer von 30 Tagen vom 09.10.2024 bis zum 08.11.2024 hinterlegt. Sie können dort während der Bürozeiten eingesehen werden.

Personen, die berechtigt sind, Einspruch zu erheben, können dies schriftlich und begründet während der Frist tun. Die Einsprache ist im Gemeindesekretariat zu hinterlegen und an die Waldabteilung, zu Händen des Amtes für Wald und Naturgefahren des Kantons Bern, zu richten.

Tavannes, der 02.10.2024

Division forestière Jura bernois



## Sorvilier

### Mise au concours

La Bourgeoisie de Sorvilier met au concours le poste de

**BERGER**

Les pâturages ainsi que la loge se situe sur le Montoz à une altitude de 1250 mètres.

Entrée en fonction dès mars 2025 ou à convenir.

Les offres écrites sont à nous remettre par courrier jusqu'au 30 novembre 2024 à l'adresse suivante:

Bourgeoisie de Sorvilier

Route Principale 18

2736 Sorvilier

Un cahier des charges est à disposition des personnes intéressées, une visite des lieux sera organisée sur demande.

Le conseil bourgeois de Sorvilier

Sorvilier, le 7 octobre 2024

Le Conseil de bourgeoisie



## Tavannes

### Fenêtres de l'Avent 2024 - Appel à la participation

Comme chaque année, la commission Vie locale de Tavannes lance son invitation à la population pour participer aux traditionnelles Fenêtres de l'Avent qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 23 décembre 2024. Cette belle tradition permet de créer une atmosphère chaleureuse et festive en illuminant, à tour de rôle, les maisons, commerces, entreprises, écoles et services de l'administration.

En plus de la magie des lumières, les passants auront l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un verre de vin chaud ou d'une tasse de thé, entre 18 h et 20 h.

Les personnes souhaitant contribuer à cette initiative sont invitées à s'annoncer avant le vendredi 15 novembre 2024. Elles pourront choisir une date et en informer l'administration municipale, soit par téléphone au 032 482 60 40, soit par courriel à [info@tavannes.ch](mailto:info@tavannes.ch).

Rejoignez cet élan de solidarité et de partage pour faire briller notre village pendant cette période festive!

Tavannes, octobre 2024

Commission Vie Locale

### Plantation et taille des arbres, haies et buissons

Les riverains des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun sont priés de tailler leurs arbres, haies et buissons jusqu'au **31 octobre 2024**.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins **50 cm** par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de **4.50 m** (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à **2.50 m**.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts et Chaussées ou auprès de la commune.

Tavannes, le 3 octobre 2024

La police administrative



## Valbirse

### Avis de construction

**Requérante :** Alouettes Lerch SA, Grand-Rue 68, 2735 Malleray.

**Emplacement :** parcelle N° 742, au lieu-dit: «Grand-Rue 68a», Malleray, commune de Valbirse.

Projet : agrandissement du bâtiment N° 68a au Nord (local de stockage non chauffé) et aménagement d'un couvert ouvert sur un côté à l'Ouest pour l'entreposage de véhicules avec réfection complète de la toiture.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : M3.

Dérégations : art. 212 et 414 al. 1 ch. 3 RCC et 31a OCEn.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 2 octobre 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

## Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

### Mise à l'enquête publique

Pour :

L-0105383.10

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pontenet Haut et Piscine

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine
- Démontage de la ligne aérienne existante

L-0236645.1

Ligne souterraine 16 kV entre les stations Pontenet Haut et Benevis

- Réalisation d'une nouvelle liaison souterraine
- Démontage de la ligne aérienne existante

Dérégation pour des interventions sur la végétation des rives

Dérégation pour des interventions dans les haies et les bosquets

Dérégation pour des interventions sur les populations de plantes protégées Dérégations pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés

Les demandes d'approbation des plans susmentionnées ont été soumises à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie AG, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 10 octobre 2024 jusqu'au 8 novembre 2024 dans la

- Commune de Valbrise, Rue Aimé Charpillouz 2, 2735 Bévillard
- Commune mixte de Loveresse, Chemin de l'Ecole 3, 2732 Loveresse

ou peuvent être consultées par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://esti-consultation.ch/pub/4407/29606e3c>



Seuls font foi les dossiers mis à l'enquête dans la commune mentionnée ci-dessus.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à

ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel :

- a. les oppositions à l'expropriation ;
- b. les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx ;
- c. les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx) ;
- d. les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx) ;
- e. les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort Projets

Route de la Pâla 100, 1630 Bulle

## Anciennes chaises de la salle communale à récupérer

La commune de Valbirse mettra à disposition les anciennes chaises de la salle communale de Malleray le samedi 19 octobre 2024 de 9h à 11h. Celles-ci seront à récupérer directement sur la place du village, Grand-Rue 54, 2735 Malleray.

Les réservations ne sont pas possibles et le retrait se fera directement.

Bévillard, le 3 octobre 2024

Commune mixte de Valbirse

## Divers

### Assemblée des Délégués de la Communauté Scolaire de l'École Secondaire du Bas de la Vallée a Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'École secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 12 novembre 2024 à 20h à l'Aula de l'École secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du PV du 16 mai 2024
4. Approbation d'un crédit de CHF 87'000.-pour le renouvellement des casiers de l'ESMA
5. Approbation du budget 2025 du syndicat scolaire
6. Rapport du Président de la commission scolaire
7. Rapport du Directeur de l'école secondaire
8. Divers

Au nom de la Commission scolaire  
Pierre Voisard, Président

Aux délégués des communes de Tavannes, Sonceboz, Reconvilier

### SESTER

Syndicat d'alimentation en eau des communes municipales de Sonceboz, Tavannes et Reconvilier  
Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée des délégués du SESTER est convoquée le

**Jeudi 14 novembre 2024 à 19 heures,**  
**à Tavannes, Centrale de commande de la Birse**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 13.6.2024
3. Répartition des bénéfices (base de répartition)
4. Arrêté de compte « Réservoirs Tavannes »
5. Budget 2025
6. Rapport du Président
7. Divers

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

SESTER

Michel Devaud, Président

Christiane Chapuis Munoz, Secrétaire

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

### Assemblée des délégués

**Jeudi 14 novembre 2024 – 20h**  
**Halle de gymnastique, Crémines, salle N° 2**

Ordre du jour :

1. Accueil et liste de présences
2. PV de l'assemblée des délégués du 20 juin 2024
3. Budget 2025
4. Election de M<sup>me</sup> Marilyne Schnegg comme vérificatrice des comptes en lieu et place de M<sup>me</sup> Brogna
5. Réélection de M<sup>me</sup> Nadège Wegmüller comme vérificatrice des comptes
6. Réfection du chemin menant à la Stap
7. Situation du SER
8. Divers

Dans les 30 jours suivant l'assemblée des délégués, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions de l'assemblée.

Syndicat d'alimentation en eau du Raimeux

Crémines, le 3 octobre 2024

Le Conseil d'administration

Communauté scolaire de Jean Gui

### Assemblée ordinaire des délégués, jeudi 21 novembre 2024 à 19h30 à l'école de Jean Gui.

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Nomination d'un scrutateur / d'une scrutatrice
3. Procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2024
4. Correspondance, communications
5. Budget 2025 + plan financier 2024-2029
6. Election vice-président/e des assemblées
7. Information vie scolaire
8. Divers

La Tanne, le 7 octobre 2024

Le président de la commission scolaire : Raymond Fuhrer

# **informations pratiques**



## **Perrefitte**

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74  
Courriel : perrefitte@gmail.com  
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)  
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet : www.perrefitte.ch



## **Petit-Val**

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70  
Courriel : admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet : www.petit-val.ch



## **Rebévelier**

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel : rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture : sur demande



## **Reconvilier**

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73  
Courriel : info@reconvilier.ch  
Site internet : www.reconvilier.ch

### **Heures d'ouverture**

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# informations pratiques



## Saicourt

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03  
Courriel : [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet : [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M<sup>me</sup> Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



## Saules

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28  
Courriel : [commune@saules-be.ch](mailto:commune@saules-be.ch)  
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous  
Site internet : [www.saules-be.ch](http://www.saules-be.ch)



## Seehof

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60  
Courriel : [gemeinde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeinde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



## Sorvilier

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29  
Courriel : [adm@sorvilier.ch](mailto:adm@sorvilier.ch)  
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30  
Site internet : [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

# **informations pratiques**



## **Tavannes**

Administration municipale  
Grand-Rue 1  
2710 Tavannes

Courriel: [secretariat@tavannes.ch](mailto:secretariat@tavannes.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:  
9h30 à 11h45 et 15h à 17h  
Jeudi:  
9h30 à 11h45 et 15h à 18h  
Vendredi:  
9h30 à 11h45 – Fermé l'après-midi  
Site internet: [www.tavannes.ch](http://www.tavannes.ch)

### **Téléphones**

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



## **Valbirse**

Administration communale  
Rue Aimé Charpiloz 2  
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61  
Courriel: [info@valbirse.ch](mailto:info@valbirse.ch)  
Site internet: [www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch)  
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

### **Heures d'ouverture**

- Lundi et Mardi de 10h à 12h et 13h30 à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10h à 12h et 13h30 à 18h30
- Vendredi de 10h à 12h – fermé l'après-midi

**Validation de vos avis sur  
la plateforme: lundi 14h**